CHARTE ENVIRONNEMENTALE

L'environnement, c'est l'affaire de tous

Il est important de modifier nos habitudes pour préserver la planète que nous lèguerons à nos enfants. Chacun de nous peut contribuer à la préservation de l'environnement par des mesures simples.

La SARL Colibris VRD a établie cette charte environnementale dans le but d'inciter chacun des acteurs de ses projets à réduire son impact sur l'environnement.

Cette charte est un document partenarial par lequel les différents signataires s'engagent moralement à contribuer au respect du cadre de vie, de l'environnement et à une gestion durable des déchets.

Pour limiter les nuisances sonores

- *Respectez les itinéraires établis (voir les plans de circulation)*
- *Respectez les limitations de vitesse*
- *Evitez de crier, de klaxonner sans justification sécuritaire*
- *Vérifiez la conformité sonore des engins et du matériel employé*
- *Arrêter le moteur des engins inutilisés*
- *Réalisez le capotage des organes bruyants (compresseur, malaxeur, etc.)*
- *Utilisez dans la mesure du possible des matériels adaptés non bruyants*
- *Sensibilisez votre personnel*

Pour limiter les émissions de poussières

- *Arrosez régulièrement les pistes par temps sec*
- *Respectez les limitations de vitesse sur les accès de chantier*

Pour limiter les effets sur les infrastructures (voiries, réseaux, etc.)

- *Respectez les emprises et les clôtures provisoires dont l'entretien devra être assuré pendant toute la durée des travaux.*
- *Rétablissez les réseaux interceptés par les travaux (irrigation, drainage, etc.).*

RESPECT DU CADRE DE VIE

La préservation de la faune et de la flore

- *Interdiction de dégrader la biodiversité du site*
- *Interdiction de déboiser hors emprise travaux et si non nécessaire*
- *Interdiction de fumer dans les zones sensibles*

La préservation de la ressource en eau

- *Aucun rejet direct dans les cours d'eau, les forages et les réseaux*
- *Mise ne place d'un assainissement provisoire de chantier (mise en place de fossés périphériques de collectes des eaux, bassins de décantation et présence de filtre adapté à la sensibilité du milieu) avec entretien régulier*
- *Récupérez et traitez les eaux de lavage selon les filières de chantier*
- *Préservation des cours d'eau*
- *Franchissement des cours d'eau uniquement aux endroits autorisés*
- *Gestion durable (anti-gaspillage) de l'eau pour l'arrosage du chantier*
- *Respect des interdictions de prélèvement dans certains sites et/ou certaines périodes*
- *Mise en place une citerne de récupération des eaux de pluie pour le nettoyage et l'arrosage*

Stockage de produits polluants

- *Huiles, gazole, fuel….sur bacs de rétention et à l'abri*
- *Utilisez des gants pour la manutention*
- *Respectez les instructions d'utilisation des produits chimiques. Les étiquettes sur les emballages vous informent sur les dangers et les protections à prévoir*
- *Se munir d'un kit antipollution (granulés, feuilles, poudre absorbante…)*
- *Si accident : confinez l'écoulement, nettoyez la terre souillée*

LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les économies d'énergie

- *Eteignez les lumières, le chauffage et toute installation électriques*
- *Privilégiez les matériels peu consommateurs en énergie (classe A)*

La réduction des gaz à effet de serre

- *Ne laissez pas tourner votre moteur sans aucune raison valable*
- *Eteignez les groupes électrogènes*

La diminution de la consommation d'eau

- *Utilisez raisonnablement l'eau et fermez les robinets après usage*
- *Alertez la maîtrise d'ouvrage ou le maître d'œuvre en cas de découverte de fuite sur le réseau*

La réduction de papier

- *Utilisez le verso des feuilles de papier comme brouillon, imprimez recto-verso*

Les matériaux locaux et labellisés

- *Privilégiez les matériaux issus de carrière ou de négoces situés à proximité du chantier pour limiter les émissions de CO^2*
- *Privilégiez les matériaux labellises pour l'environnement (PEFC, FSC….)*
- *Réutilisez les matériaux issus des démolitions ou existants sur site par concassage*

La gestion des déchets sur le chantier

Il est interdit de:

- *Brûler les déchets*
- *Jeter les déchets dans les réseaux et dans la nature*
- *Enterrer les déchets*
- *Réaliser les vidanges sauvages des engins, des véhicules et du matériel*

Les bons gestes

- *Ne gaspillez pas les produits, n'utilisez que le nécessaire et réutilisez si possible*
- *Triez les déchets en respectant la signalétique sur les différentes bennes*
- *Stockez les déchets dangereux sur bacs de rétention et à l'abri des intempéries*
- *Prévenez les envols de déchets (filets, couvercle…)*

La propreté du chantier

- *Entretenez les accès chantier*
- *Nettoyer régulièrement les abords du chantier*

Intégration de la démarche environnementale dans les travaux de V.R.D.

ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Il est possible d'intégrer une démarche environnementale dés la conception du projet puis dans la façon de réaliser les travaux et dans le choix des produits proposés.

La SARL Colibris VRD est lancée dans une démarche environnementale par étape « 1,2,3 environnement », sur la base du référentiel ISO 14001, dont le but principal est d'accompagner les maîtres d'ouvrage vers des projets intégrant une démarche de développement durable :

Dés la conception du projet :

- **Intégrer le site dans le paysage :** dans la mesure du possible et si la nature du sol le permet, implanter les infrastructures de manière à équilibrer les volumes de déblais/remblais. Colibris VRD est équipé du logiciel « Mensura » permettant facilement d'optimiser les terrassements.
  Limiter l'évacuation des matériaux ou l'apport de remblai, contribue à diminuer les distances de transport des matériaux et donc le rejet de gaz à effet de serre (G.E.S.) dans l'atmosphère.

- **Prévoir la récupération des eaux de pluie :** par la canalisation et le stockage des eaux provenant des toitures. Le dimensionnement du volume de la cuve de récupération sera calculé en fonction de la surface des toitures et de la quantité moyenne de pluie relevée sur le secteur sur une année.

- **Optimiser les structures de chaussée :** Déterminer au mieux le dimensionnement des structures de chaussée afin d'éviter les structure trop importantes (fabrication, fourniture et transport de matériaux non nécessaires) ou trop faible, qui implique une réfection des travaux à court terme.

- **Limiter le débit de rejet des eaux pluviales :** Calculer et définir les besoins de rétention des eaux pluviales récupérées sur les voiries. Déterminer les moyens économiques, durables, faciles d'entretien pour permettre un rejet adapté en conformité avec la loi.

- **Protection de l'environnement:** Le CCTP du marché prévoira que l'entreprise s'engage à respecter les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement de santé et de sécurité.

- **Gestion des déchets** : Favoriser la gestion des déchets. Prévoir le tri des matériaux et la possibilité de réutiliser dans la mesure du possible les matériaux inertes de chantier (structure d'ancienne chaussée, concassage de matériaux du site, en constitution de chaussée.

- **Chartre environnementale :** Intégrer comme pièce du marché la chartre environnementale.

Dans le mode opératoire de réalisation des travaux :

- **Etablir un planning de travaux adapté :** Eviter les phases multiples, concentrer les tâches. La réalisation des VRD peut générer de nombreuses phases d'intervention. Une organisation précise peut permettre d'optimiser le phasage des VRD.

- **Exiger du matériel adapté et contrôlé :** garantir des entreprises qu'elles veillent à l'utilisation de matériel adapté aux tâches à réaliser, que l'entretien et les contrôles techniques obligatoires soient réalisés conformément aux dispositions légales en vigueur, et que le personnel soit autorisé à leur conduite. C'est aussi une manière de limiter le rejet de G.E.S.

- ….

Dans le choix des produits proposés :

- **Valoriser les matériaux :** Quand l'opération le permet, dans la construction des plateformes dédiées à la voirie, aux parkings ou zones de stockage, valoriser le chantier en utilisant des matériaux issus de recyclage ou de retraitement (rabotage de chaussée, matériaux de déconstruction, retraitement en place, broyats de pneus….)

- **Utiliser des matériaux adaptés :** favoriser l'utilisation d'enrobés basse température, ou tiédis

Le bureau d'études **Colibris VRD,** grâce à son expérience et à l'utilisation de logiciels adaptés, **s'engage** à vous conseiller et vous aider dans une **démarche environnementale durable et économique**.

A T T E S T A T I O N

Je soussigné, Marc FAILLET, Directeur Général de la Chambre Régionale Commerce et d'Industrie du Limousin, 4 rue Thomas Edison, BP 211, 87220 FEYTIAT certifie que la SARL COLIBRIS VRD, 4bis rue Camille Pelletan – 19100 BRIVE s'est engagé à mettre en place une démarche de management environnemental par étapes niveau 1 selon le référentiel AFNOR FDX 30-205.

Un formulaire d'engagement a été signé par ladite Sarl le 06 janvier 2010. Une convention tripartite n°10/19/COLIB/THEMA est en cours de sig nature.

Plus d'informations sur www.123environnement.fr

Fait à Feytiat, le 09 février 2010

Marc FAILLET

Directeur Général

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La SARL Colibris VRD est lancée dans une démarche environnementale sur la base du référentiel ISO 14001, dont le but principal est d'accompagner les maîtres d'ouvrage vers des projets intégrant une démarche de développement durable :

Dés la conception du projet,

Dans le mode opératoire de réalisation des travaux,

Dans le choix des produits proposés.

Les objectifs de COLIBRIS VRD dans le cadre de cette démarche concernent :

1. La prise en compte et le respect des exigences réglementaires et autres applicables,

2. La prévention des impacts environnementaux en fonctionnement interne et lors de la réalisation des chantiers et plus particulièrement :
   - les nuisances sonores,
   - la pollution de l'air,
   - les rejets dans le milieu,
   - l'utilisation des ressources,
   - le risque de déversement accidentel de produits dangereux,
   - les déchets de chantier,
   - les situations d'urgence sur les chantiers.

3. La sensibilisation des parties prenantes notamment les prestataires,

4. La recherche de matériaux et de produits respectueux de l'environnement,

La mise en œuvre de cette politique fait l'objet d'un suivi réalisé en interne par le groupe de travail de COLIBRIS VRD. Elle est menée par le Pilote afin d'évaluer l'efficacité des actions de sensibilisation des parties prenantes, de suivre les pratiques environnementales lors des activités de chantier en vue de les améliorer.

A Brive le 05 Octobre 2023

OLIVIER BRISSEAU,
Gérant